

Mandat de prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat : **411** □□□□□□□□□□□□□□□□ *à compléter par le créancier*

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **SCIC AUTOPARTAGE BESANCON** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **SCIC AUTOPARTAGE BESANCON**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veillez compléter les champs marqués *

Votre Nom	*	_____	1
		Nom / Prénoms du débiteur	
Votre adresse	*	_____	2
		Numéro et nom de la rue	
	*	□□□□□□ * _____	3
		Code postal Ville	
	*	_____	4
		Pays	
Les coordonnées de votre compte	*	□□□□□ □□□□□ □□□□□ □□□□□ □□□□□ □□□□□ □□□□□	5
		Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)	
	*	□□□□□□□□□□□□□□	6
		Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier code)	
Nom du créancier		SCIC AUTOPARTAGE BESANCON	7
		Nom du créancier	
I.C.S.		FR61ZZZ571600	8
		Identification créancier SEPA	
		2 RUE MEGEVAND	9
		Numéro et nom de la rue	
		25034 * BESANCON	10
		Code postal Ville	
		FRANCE	11
		Pays	
Type de paiement		Paiement récurrent / répétitif <input checked="" type="checkbox"/>	12
Signé à	*	_____ 2	13
		Lieu	
		□□ □□ □□□□□□	
		Date (JJ/MM/AAAA)	
Signature(s) :	*	* Veuillez signer ici	

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

- 1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
- 2. Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères

A RETOURNER A : SCIC Autopartage Besançon 2 rue Mégevand, 25034 Besançon Cedex	ZONE RESERVEE A L'USAGE EXCLUSIF DU CREANCIER
--	---